

Nyon

K₅

Lutte contre les plantes invasives

Après la destruction des milieux naturels, la prolifération d'espèces exotiques est considérée à ce jour comme la seconde cause de disparition de la biodiversité dans le monde.

À Nyon, les rives du lac et les berges des cours d'eau, sont notamment fortement envahis par la Renouée du Japon. Cette espèce exotique a été introduite en Suisse au 19^{ème} siècle comme plante d'ornement. Elle menace la flore indigène des rives de cours d'eau et sa faune associée par sa croissance très rapide et la formation de populations denses.

Alertée par la situation, la commune a mis sur pied un programme destiné à contenir et à affaiblir les foyers existants ainsi qu'à préserver les secteurs non envahis.

«Après la destruction des milieux naturels, la prolifération d'espèces exotiques est considérée à ce jour comme la seconde cause de disparition de la biodiversité dans le monde.»

Bénéfice pour la Biodiversité

La Renouée du Japon pose de graves problèmes économiques et écologiques. Ses racines puissantes causent d'importants dégâts aux murs et revêtements de routes. Par ailleurs, elle nuit aux fonctions hydro-écologiques des cours d'eau et à la stabilité des berges. En effet, les tiges aériennes meurent en hiver et laissent les berges exposées à l'érosion, entraînant des frais conséquents de remise en état. Enfin, la Renouée du Japon fait une dangereuse concurrence à la flore locale car elle parvient à recouvrir et à évincer toute autre végétation grâce à sa multiplication souterraine et à sa croissance rapide.

Il est difficile voire impossible, à moins de frais considérables, d'éradiquer complètement la Renouée du Japon. Il est cependant urgent de freiner sa progression et de préserver les milieux naturels qui n'ont pas encore été envahis. C'est pourquoi la commune de Nyon favorise des mesures préventives, basées sur la sensibilisation des citoyens et des acteurs de la lutte, l'arrachage précoce, les fauches répétées, et le suivi biologique.

Stratégie de lutte

La lutte est pilotée par deux services: le Service des travaux et environnement et le Service des espaces verts et forêts.

Le premier coordonne les actions de lutte, la cartographie et le suivi des plantes invasives. Il mène également des opérations de sensibilisation du public à la problématique des plantes invasives (courriers, circulaires, lettre d'information communale, site internet nyon.ch). Enfin, il édicte des recommandations dans le cadre du suivi des chantiers publics et privés (filière d'évacuation, mesures de précaution pendant le transport).

Le Service des espaces verts et forêts procède à la lutte proprement dite, à la surveillance sur les alpages, aux tâches de police et à la sensibilisation des acteurs sur le terrain. Ce Service effectue, par exemple, un arrachage précoce des jeunes plantules au printemps, sur l'ensemble des cours d'eau nyonnais, suivi de deux fauches, l'une avant la floraison et l'autre en automne. Des essais d'éradication sont également entrepris dans les plus gros foyers (couverture du sol, lutte chimique par injection dans les tiges coupées).

Suivi biologique

Une cartographie de la Renouée du Japon aux abords des cours d'eau a été établie en 2007 et réactualisée en 2009.

L'envahissement des surfaces et les moyens de lutte appliqués font l'objet d'un suivi.

Résultats

Les campagnes d'arrachage précoce de la Renouée du Japon permettent de limiter l'implantation de nouveaux foyers.

Deux sacs, d'un volume de 110 litres, de jeunes plantules ont été déterrés au printemps 2011. Les campagnes de fauche tendent, quant à elles, à épuiser les foyers existants.

Les actions d'éradication menées jusqu'alors se montrent relativement concluantes sur les secteurs traités chimiquement (injection dans les tiges coupées). Les techniques de lutte mécanique (couverture du sol) qui, appliquées dans les secteurs où la lutte chimique est proscrite, sont moins efficaces.



Frédéric Oberli

Coûts et financements

Le coût des opérations est pris en charge par le budget de fonctionnement.

Campagne d'arrachage précoce : CHF 2'500.-/an (« gratuit » en 2010 grâce à une collaboration avec une entreprise nyonnaise à l'occasion de leur journée d'entraide communautaire).

Campagne de fauche (sur parcelles communales exclusivement): CHF 6'500.-/an

Cartographie: CHF 3'000.- (réalisée en 2009, mise à jour depuis à l'interne)

Soit un coût moyen de CHF 12'000.-/an.

Notons que la responsabilité du propriétaire est pleinement engagée lors de la remise en état des berges suite à une érosion causée par la plante.

Lieu

La lutte est menée sur l'ensemble du territoire nyonnais, en particulier sur les linéaires des cours d'eau, de même que sur les forêts et propriétés nyonnaises (St-Cergue).

Réalisation

*2006: mise au point du programme de lutte
depuis 2007: campagne de fauche
depuis 2010: campagne d'arrachage précoce*

Contact & Informations

*Service des travaux et environnement
travaux.environnement@nyon.ch, 022.363.82.41*

*Service des espaces verts et forêts
espaces.verts@nyon.ch, 022.363.83.81*

Projets comparables connus

Campagne d'arrachage précoce sur la rivière Isère en Savoie (France)